

Procès Verbaux
Rapports

106/91



Commission d'Esthétique

2^e mandat Salengro 1929/1935

L'Administration Municipale prend acte des travaux de la Commission et décide, après une intervention de M. le Maire concernant a) la rédaction défectueuse du rapport b) le but que doit rechercher la Commission en vue de l'aménagement de l'ancien lit de la Basse Deûle, que la Commission d'Esthétique devra poursuivre l'examen de ce problème dans les jours qui vont suivre et qu'un rapport devra lui être présenté à cet effet pour sa première réunion de février.

2ème Direction.

réunion du 28 novembre
1929

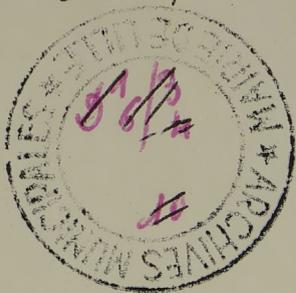
Conseil d'Administration
Réunion du -6 JANV 1930

M. PLANQUE

Messieurs Les membres de la Commission d'esthétique se sont réunis à la Mairie de Lille, sous la présidence de Me Spriet, Adjoint au Maire, le jeudi 28 Novembre 1929 à 17 heures .

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au Maire,

Doyennette, d^o d^o
Delemer, Conseiller municipal,
Batteur, architecte, délégué du Syndicat
professionnel des architectes de la Ré-
gion du Nord de la France .
Vilain, architecte, délégué de la Société
régionale des architectes du Nord de la
France .



Dubuisson, architecte,
Pagnerre, d^o
Walaere, d^o
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.
Excusés : M.M. Cordonnier, Debats et Blachon,
Absents : M.M. Lévy et Willems, adjoints au maire.

Me SPRIET procède à l'installation de la Commission et remercie les membres de leur collaboration. Il déclare que la Commission sera chargée de l'examen des questions posées par l'Administration ainsi que des questions ou suggestions dont elle pourrait se saisir elle-même .

I - Aménagement de l'ancien lit de la Basse Deûle .

La transformation des égouts d'eau pluviale en nouveaux collecteurs importants permettra le remblai du lit de la Basse Deûle; ce remblai est actuellement partiellement réalisé .

La 2me partie du programme à réaliser consiste à prolonger les nouveaux collecteurs et à supprimer la Basse Deûle jusqu'à peu près l'ancienne ligne du littoral .

Le plan d'aménagement prévoit la création d'un boulevard le long de la Basse Deûle, ce boulevard aboutirait à la grande voie de ceinture prévue dans la fortification dérasée .

Me Spriet fait connaître que l'Administration municipale serait heureuse que le lit de la Basse Deûle soit aménagé avec de la verdure.

Une question se pose de suite : celle du Pont Neuf. La Commission estime qu'il serait souhaitable de pouvoir conserver ce souvenir local.

Après échange de vues, la Commission décide

1° à l'unanimité qu'il convient de chercher à conserver le Pont Neuf,

2° Dans ce cas 2 solutions sont possibles :

- a) 2 petites chaussées latérales et grande voie centrale,
- b) 2 grandes chaussées latérales avec terre plein central aménagé avec de la verdure.

Ce sont là des projets à étudier .

Il faudrait étudier également, aménagement du Square Grimonpret, face aux halles aux Sucres .

La Commission propose, pour faciliter ses études, que soient tirées quelques photos du Pont Neuf .

Pour la prochaine réunion des profils et croquis seront établis pour permettre à la Commission de poursuivre l'examen de la question .

II Marquise, rue Faidherbe 28, par Beziot.-

La Commission donne un avis défavorable .

L'installation de cette marquise supprimerait la perspective de la rue Faidherbe. Du reste le règlement particulier de cette voie ne permet pas les marquises en imposant une hauteur de 7m40 sous balcon .

III Façade de l'immeuble à ériger place Richebé , derrière le monument Faidherbe (Giovannoni).

La Commission juge la façade " très bien " . Elle demande qu'elle soit conforme à la maquette et non à la perspective, c'est à dire que les pilastres soient prolongés jusqu'au dernier étage. Elle demande que pour cette façade soit employée la brique genre Bouzel claire; c'est à dire des matériaux les moins foncés possible . Elle serait heureuse de voir de la variété dans les tons et que les " Window " soient dans un ton " béton pierre " .

Le Secrétaire,

E. GAILLIAU .

Commission d'Esthétique

Messieurs les membres de la Commission d'Esthétique se sont réunis à la Mairie de Lille le Jeudi 23 Janvier 1930, à 11 heures, sous la présidence de Me Spriet, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire

Doyennette, d°

Lévy, d°

Willems, d°

Delemer, Conseiller municipal

Cordonnier, Architecte délégué de la

Société des Architectes D.P.L.G.,

membre de l'Institut

Batteur, Architecte délégué du Syndicat

professionnel des Architectes de la

région du Nord de la France

Debadts, Architecte

Pagnerre, d°

Walsre, d°

Blachon, préfet honoraire

Dubuisson, Architecte

Cochez, Directeur des Travaux Municipaux

Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. Vilain, Architecte.

AD6/44



La Commission reprend l'étude de l'aménagement de l'ancien lit de la Basse-Deûle.

M. le Directeur des Travaux présente et explique les plans et projets qui avaient été demandés au cours de la précédente réunion :

1° plan d'ensemble de l'agglomération montrant que la voie à créer assurera la communication avec le boulevard de ceinture du nouveau plan, puis, vers l'extérieur, avec les communes situées au nord et au nord-est de la Ville (St-André puis Quesnoy-sur-Deûle et Armentières);

2° plan montrant que cette même voie, vers l'intérieur de la Ville, est appelée à rejoindre le Boulevard Carnot, et par conséquent la Grand'Place.

La Basse-Deûle aménagée est donc appelée à devenir une voie de circulation, reliant le centre de Lille au boulevard de ceinture et aux communes voisines; et aussi une voie de dégorgeement par ses accès aux rues adjacentes permettant l'accès aux quartiers contigus.

Il présente alors deux avant-projets d'aménagement. Le premier maintient le pont neuf actuel. Il comprendrait deux voies latérales séparées par un terre-plein central assurant ainsi une large bande de verdure. Il y a une difficulté presque insurmontable pour le passage des voies sous le pont. Le niveau des rues ne peut être baissé à cause du niveau de l'eau, donc seules les voitures basses pourraient passer; il faudrait modifier l'une des extrémités du pont, dans le genre de ce qui a été fait déjà d'un côté pour les tramways. Cela assurerait une largeur à peine suffisante et ne conserverait que la partie centrale du pont. Pour baisser davantage le niveau des voies, il faudrait construire une cuvette étanche dans la partie abaissée, et installer des pompes puissantes pour évacuer les eaux qui y arriveraient par pluies abondantes.

Le 2^e avant projet envisage la suppression du pont neuf, il prévoit une large chaussée de circulation au centre, pour 4 pistes charretières et sur les côtés deux pistes de desserte des immeubles, celles-ci séparées de la voie principale par des bandes de verdure.

Ce projet comporte des rampes permettant de raccorder la chaussée de circulation avec la chaussée de la rue du Pont Neuf, le niveau de cette chaussée pouvant d'ailleurs être descendu un peu par la suppression du "dos d'âne" du pont actuel. La chaussée en rampe serait soutenue par des murs de soutènement à construire sur les anciens murs de quai.

Après échange de vues et discussion, la Commission en considération de ce que la question constitue un dilemme. Ou bien on garde le pont et aucune circulation n'est possible; - Ou bien on supprime le pont neuf et on assure les communications extérieures et les déversements à l'intérieur, tenant compte, avant tout, du problème de la circulation et de la nécessité de dégager le centre de la Ville on arrive à proposer :

La suppression du pont neuf, dont le caractère historique n'est d'ailleurs pas nettement marqué, étant entendu que les rampes nécessaires pour le croisement de la nouvelle voie avec la rue du Pont Neuf seraient réduites à la longueur la plus faible possible, afin d'incommoder au minimum les riverains, et que les murs de soutènement à construire seraient marqués par de la verdure.

L'aménagement de cette voie sur le type du 1^{er} projet présenté, c'est à dire avec terre-plein central.

Le square Grimonpret serait aménagé en pente vers la voie nouvelle.

Une amorce de cet aménagement pourrait être exécutée en face du Palais de Justice, mais il faut pourtant signaler la difficulté et le danger d'effectuer tous travaux avant que les terres de remblai aient pu se tasser suffisamment.

Une nouvelle étude serait donc faite, conforme à ces directives, et elle serait soumise à l'Administration avec une maquette de la partie, aux abords du Pont Neuf. L'exécution d'une maquette semble en effet indispensable pour bien comprendre le projet, à cause des différences de niveaux qui se jugent difficilement sur un simple plan.

Réunion commencée à 11 heures, terminée à 12 heures 30.-

Le Secrétaire,

E. GAILLIAU.

Reunion du 21 Mai 1930 -

Commission d'Esthétique

Façade à imposer aux constructions
de la Place créée à l'entrée du
Boulevard Carnot.



La Commission d'esthétique s'est réunie à la Mairie de Lille, le Mercredi 21 mai 1930, à 16 h 30, sous la présidence de M. Spriet, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Spriet, adjoint au maire,
Doyennette, "
Lévy, "
Willems, "
Delemer, conseiller municipal,
Cordonnier, architecte délégué de la
Sté des Architectes DPLG,
membre de l'Institut,
Batteur, architecte délégué du Syn-
dicat Professionnel des Ar-
chitectes de la région du
Nord de la France,
Fagnerre, architecte,
Walaere, "
Blachon, préfet honoraire,
Dubuisson, architecte,
Cochez, Directeur des Travaux Mx.
Cailliau, ingénieur T.P.E.

Excusés : MM. Vilain et Debadts.

La Commission avait convoqué les quatre architectes qui avaient accepté de présenter une esquisse. Elle les reçoit successivement en leur demandant s'ils ont quelques explications à donner.

M. Barbotin explique que son projet prévoit la construction des étages en retrait les uns sur les autres, formant ainsi des terrasses, mais qu'il n'a pas résolu la difficulté du raccord avec les immeubles des rues voisines. Il s'excuse de n'avoir pu passer plus de temps à cette étude.

M. Willoqueaux croit intéressant l'idée d'une galerie au rez-de-chaussée, et pense que le style "Lillois" semble tout indiqué. Il prévoit également la possibilité, pour certaines parties des façades de construire les étages en retrait les uns sur les autres.

M. Secq présente ses deux projets - en style moderne - L'un à façade verticale, l'autre à étages en retrait.

M. Alleman modifie un peu le plan de la place en supprimant une rue, il cherche ainsi à accuser les voies principales. Il dit que le problème consiste à relier une Ville ancienne à une Ville neuve : le Boulevard et les voies nouvelles dans les fortifications, qu'il faut donc une ordonnance assez souple. Il cherche à accuser vigoureusement cette ordonnance en couronnant une façade moderne par des pignons, ceux-ci étant demandés par la monotonie de notre grande plaine et le caractère de la lumière qu'elle reçoit. Il prévoit des lots de 17m. de façade.

La commission examine ensuite ces diverses études; après échange de vues et observations, elle émet les avis suivants :

L'étude faite par M. Barbotin est insuffisante.

Dans celle de M. Willoqueaux, le rythme n'existe pas et le style n'est pas à suivre.

Pour

Pour M. Secq : Etude très intéressante. Rythme bien accusé sur des dimensions qui conviennent. Les étages en recul les uns sur les autres sont à éviter. Le béton armé semble indiqué, mais il y a ici une monotonie à rejeter.

Pour M. Alleman : Projet très brillant, inspiré des places d'Arras et de Bruges, mais présentant les défauts d'un partage par 17m, et de l'obligation, pour chaque acheteur, de construire un pignon inutile et coûteux. Le bow-window est inapplicable aux dimensions indiquées .

La Commission recherche comment résoudre la question.

Il y a deux parties en présence : la Ville qui veut une belle place, mais qui veut aussi vendre ses terrains le mieux possible; le propriétaire acheteur à qui il est difficile d'imposer des dépenses importantes pour travaux de simple décoration. Il faut donc une façade simple, un rythme très souple d'environ 4m50 et 4m, ne gênant pas le lotissement .

Aucun des projets présentés ne peut être appliqué, il faut donc susciter de nouvelles études, sur des conditions nettes et claires posées par la Commission. Néanmoins la Commission reconnaît que l'apport des projets examinés a été très utile .

La question se pose de savoir quel architecte serait désigné pour continuer les études. Il faut de la science, du talent, mais aussi beaucoup de bon sens et de la sagesse, afin de produire un projet vivant et assez coloré.

Après discussion, sur la proposition de M.M. les adjoints, en raison de ce que deux projets sont éliminés, et de ce que les deux autres témoignent d'un travail considérable exécuté avec conscience, et après un vote, à la majorité, la Commission propose à l'Administration de décider de demander à M. Secq et Alleman de continuer les études .

La Commission se réunirait à nouveau vers le 15 Juin, elle examinerait les projets de lotissement et de façade exécutés récemment par M. Bateur, de manière à définir le rythme qu'il convient de prévoir; elle élaborerait un programme écrit, précis, et elle le soumettrait ensuite aux deux architectes auxquels elle demanderait de lui apporter des esquisses qui seraient, au besoin, remaniées selon les directives de la Commission .

La question de la rétribution de ce travail serait examinée avec les intéressés. On obtiendrait ainsi une façade qui pourrait être définitivement arrêtée.

Réunion terminée à 19h30.

Nous soumettons cette proposition à l'Administration municipale.

E. CAILLIAU .

Après observation de M. l'adjoint Doyennette, l'Assemblée ratifie les travaux de la Commission décidant, au surplus, sur proposition de M. le Maire, que le problème de l'aménagement de la Basse-Deûle sera de nouveau évoqué devant elle quand il aura été remanié et définitivement mis au point.

2° D.

La Commission d'esthétique s'est réunie à la Mairie de Lille, le mercredi 9 Juillet 1930, à 16 H. 30, sous la présidence de M. Spriet, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Spriet, adjoint au Maire;

Doyennette d°

Willems d°

Delemer, Conseiller Municipal;

Batteur, architecte, délégué du Syndicat professionnel des Architectes de la Région du Nord de la France;

Walaere, architecte;

Dubuisson, architecte;

Cochez, Ingénieur T.P.E., Directeur des Travaux Municipaux;

Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés: M.M. Cordonnier, Vilain, Lévy, Pagnerre, Debadts et Blachon.

Aménagement de la Basse Deûle.

La Commission discute et commente le projet de M. Alleman qui lui est soumis et qui répond au programme donné par la Commission. Elle propose quelques petites modifications en ce qui concerne les jardins situés entre le Pont Neuf et la rue des Bâteliers, côté vers l'Eglise, de façon à améliorer l'accès aux immeubles, l'adoucissement des rampes d'accès au Pont Neuf et l'élargissement des deux voies en impasse entre ladite rampe d'accès et les immeubles actuels.

Le projet de M. Alleman sera soumis à l'Administration ainsi que la maquette de l'avant-projet primitif.

Elaboration d'un règlement concernant les façades à imposer aux constructions en façade de la Place à l'entrée du Boulevard Carnot. Etude de ces façades.

M. Spriet donne connaissance de la lettre de M. Cordonnier suggérant la manière dont il faut procéder. Ces suggestions répondent au vœu de la Commission. On fait également connaître que M. Alleman et Secq, acceptent, en principe, de poursuivre les études et s'en rapportent, pour les honoraires de ces études, aux sommes que fixera la Commission qui saura tenir compte de l'importance du travail effectué. La Commission estime que les honoraires de réalisation doivent seulement être débattus et fixés ultérieurement, et M.M. Secq et Alleman seront avisés de cette manière de faire.

Sont ensuite examinées les conditions devant servir de base aux études.

Pour rechercher le rythme qu'il convient de prévoir, la Commission examine les projets établis par M. Batteur, pour un lotissement à Tourcoing. Le rythme est ici de 4 m.55, les raccords en pans coupés étant plus larges lorsqu'il y a gêne vers les angles.

Après échange de vues et discussions, la Commission décide :

qu'il est nécessaire d'avoir un pan donnant exactement les dimensions des façades des îlots sur la place, ainsi que le nivellement.

Conseil d'Administration
Réunion du 5 AOUT 1930
M. PLANQUE



qu'on arrêtera alors un rythme de 4 m.20 à 4 m.30, et qu'il appartiendra aux concurrents de chercher la solution pour les angles: arrondi ou pan coupé, en tenant compte des deux facteurs principaux: économie et esthétique.

que la question des locaux commerciaux et boutiques doit rester à la liberté du propriétaire.

que pour les hauteurs, il semble nécessaire de prévoir environ 25 m. à la corniche, celle-ci ainsi que les hauteurs des rez-de-chaussée et des étages étant horizontales sur toute la façade d'un îlot.

que les étages paraissent demander 3 m. de hauteur libre, le rez-de-chaussée et l'entresol ayant ensemble environ 8 m. Pour arrêter définitivement ces hauteurs, la commission décide que chacun de ses membres, architectes, fera une petite étude avec croquis, indiquant le gabarit de l'immeuble qui, au-dessus de la corniche, paraît devoir être compris dans un rayon de 11 m. et une tangente à 45°.

Ces croquis seraient examinés en Commission, au cours de la prochaine séance, mi-septembre, et la Commission pourrait alors arrêter définitivement les données non encore fixées et élaborer le règlement à remettre aux concurrents.

Réunion terminée à 18 H. 30.

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU

L'Administration Municipale ratifie les travaux de la Commission.
2° D.

Conseil d'Administration
Réunion du - 5 JANV 1931
M. PLANQUE

COMMISSION D'ESTHETIQUE

La Commission s'est réunie, à la Mairie de Lille, le Mercredi 17 Décembre 1930 à 11 heures, sous la présidence de M. Spriet, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire;
Delemer, Conseiller Municipal,
Blachon, Préfet honoraire,
Cordonnier, Architecte délégué des D.P.L.G.
Pagnerre, Architecte,
Walare, d°
Cochez, Ingénieur-Directeur des Travaux Municipaux,
Caillieu, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. Debadts

Absents : M.M. Doyennette, Lévy, Willems, Debatte, Vilain et Dubuisson.

Cette réunion a pour but de poursuivre l'étude d'un règlement qui s'appliquera aux constructions à établir sur la Place à l'entrée du Bd Carnot.

Avant tout examen, à l'unanimité des membres présents, la Commission émet le vœu suivant :

"Considérant que l'arrêté de M. le Maire, en date du 10 Novembre 1930 (n° 2527) nommant M. Debatte membre de la Commission d'Esthétique, a rayé M. Batteur de la liste des membres de la dite Commission. En raison de l'oeuvre commencée, à laquelle M. Batteur a participé depuis le début par des études et des réalisations personnelles, la Commission émet le vœu que cet Architecte continue à faire partie de la Commission, à titre individuel, comme plusieurs de ses confrères."

La Commission prend ensuite connaissance de communications faites par M. Delemer : a) programme du concours ayant servi pour les constructions du Champ de Mars à Paris; b) projet de programme de concours pour la place qui nous intéresse; c) coupe des immeubles à prévoir.

Elle discute ensuite les moyens de réalisation. Il y en a deux :

1° - élaborer un programme souple, demander aux deux architectes désignés par l'Administration, des études qui seraient modifiées et mises au point suivant les directives de la Commission. Rétribution par honoraires d'études arrêtés suivant l'importance du travail demandé.

2° - concours pur et simple sur un programme nettement défini. La Commission classerait les deux projets et attribuerait un 1er et un 2ème prix.

Après discussion, la Commission propose de retenir la 2ème solution.

.....

Il faudrait des prix suffisamment importants pour rétribuer le travail demandé et permettre à la Ville de devenir entièrement propriétaire des projets.

Enfin, sont définis quelques points du programme qui doit être déterminé en fonction du plan définitif de la place qu'il convient d'arrêter.

Le rythme devra être compris entre 4m et 4m50. La hauteur sera de 2m50 sous corniche. On demandera aux concurrents, études de façade et de lotissement; étude de chaque type d'angle à l'échelle de 5m/m p.m.

M. Delemer est prié de mettre son projet de programme au point, en tenant compte de ces décisions. Ce projet sera alors adressé à chaque architecte ou technicien membre de la Commission.

Dans une réunion ultérieure, la Commission : a) arrêtera définitivement ce programme; b) donnera son avis sur l'importance des prix qu'il conviendra d'attribuer.

Réunion terminée à 12 heures 30.

Le Secrétaire,

E. CAILLIAU.

Conseil d'Administration
Réunion du 23
M. PIANQUE

L'Administration Municipale prend acte - en les ratifiant - des travaux de la Commission.

COMMISSION

2° Direction

La Commission s'est réunie à la Mairie de Lille, le Mercredi 28 Janvier 1931 à II heures sous la présidence de M. Spriet, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au Maire,
Willoms, d°
Delemer, conseiller municipal
Blachon, préfet honoraire,
Cordonnier, architecte délégué des
D.P.L.G., membre de
l'Institut,
Debatte, Architecte délégué du Syn-
dicat R.N.
Vilain, architecte, délégué de la
S.R.N.F.
Batteur, architecte
Fagnerre, architecte
Cochez, Ingénieur T.P.E. Directeur
des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusés : M.M. Debadts, Walaere.

Cette réunion a pour but la mise au point du règlement qui sera applicable aux constructions à établir sur la place à l'entrée du Bd Carnot.

Il convient d'arrêter le règlement du concours, un programme aux règles générales et souples et enfin de déterminer l'importance des prix à prévoir.

La Commission prend connaissance des observations et suggestions que seuls M.M. Fagnerre et Batteur ont exposées par écrit. Elle les discute, ainsi que les réflexions faites par les autres membres.

Après les échanges de vues M. Cordonnier résume l'opinion générale : il faut faire simple, quelque chose qui contentera tous les goûts, donnera un bel ensemble par un seul style - moderne dans une certaine acception du terme - et sauvegardant ainsi la vente de terrains et l'exploitation. Le rythme doit être un commun diviseur des façades d'ilots, étant entendu qu'une légère différence d'un ilot à un autre - différence qui ne sera pas visible - pourra être arrêtée par les concurrents.

Il convient donc de fixer : le rythme; les hauteurs d'immeubles; celles du cordon du rez de chaussée et de la corniche, ainsi que le rayon du gabarit.

La Commission arrête alors la rédaction des articles du règlement qui détermineront ces conditions essentielles qui sont :

- a) hauteur des façades, au nez de la corniche, 21 m 50;
- b) étages au-dessus de la corniche compris dans un rayon de 12 m. au maximum;

.....

c) tous motifs ou pignons s'élevant à l'aplomb des façades, dans la hauteur des combles, ne devront pas dépasser l'ensemble de ces hauteurs, soit 33 m.50;

d) dessus du cordon couronnant le rez-de-chaussée, lequel peut au besoin comprendre un entresol, à 8 m. du sol. Les concurrents donneront des études comportant les deux combinaisons;

e) le rythme ne devra pas être inférieur à 4 m. ni supérieur à 4 m.50;

f) les projets comporteront une étude avec galerie au rez-de-chaussée et une étude sans galerie;

g) les concurrents ne devront pas perdre de vue l'importance des répercussions, de leur composition, sur la place en pénétration avec les rues avoisinantes et suivant la largeur de celles-ci.

Ensuite, la liste des plans à fournir est arrêtée.

Puis la Commission discute longuement la question de l'importance des prix à prévoir. Ceux-ci doivent être suffisants pour assurer la rémunération d'un travail important, et la pleine propriété, à la Ville, des projets qui seront établis sans que puisse se poser, par la suite, une question d'honoraires; la Ville, en vendant ses terrains, obligerait de respecter strictement la façade et contrôlerait elle-même, sans intervention de l'auteur du projet.

Elle estime que ces prix devraient être de 40.000 et 30.000 frs, au moins.

En conséquence de ces précisions, le projet de règlement sera remanié et, à nouveau, adressé à tous les membres. Une prochaine réunion procèdera, éventuellement, à la mise au point définitive. Ce projet serait alors remis aux deux concurrents qui présenteraient leurs observations ou suggestions devant la Commission, puis soumis à l'Administration Municipale pour acceptation définitive.

Enfin la Commission examine le projet de façade d'une construction Bd Carnot: Touquet (angle rue des Jardins) et fait les observations à porter à la connaissance de l'auteur.

A la demande de plusieurs membres on convient que les prochaines réunions auront lieu le mercredi à 16 ou 17 heures.

Réunion terminée à 13 H.

Le Secrétaire,

Cailliau.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
A PRIS CONNAISSANCE SANS OBSERVATION

Conseil d'Administration
Réunion du - 5 MAI 1931
M. PLANQUE

Commission d'Esthétique

La Commission s'est réunie à la Mairie de Lille le mercredi 22 Avril 1931, à 17 heures, sous la présidence de M. Spriet, Adjoint au Maire.

106/11
Etaients présents : MM. Spriet, Adjoint au Maire, Président,
Delemer, Conseiller Municipal
Blachon, préfet honoraire
Batteur, architecte
Cordonnier, architecte, délégué de la
Société des Architectes D.P.L.G.
Debatte, architecte, délégué du Syndi-
cat professionnel des architectes de
la région du Nord de la France.
Vilain, architecte délégué de la Socié-
té régionale des architectes du Nord
de la France.
Dubuisson, architecte.
Fagnerre, architecte
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux
Cailliau, Ingénieur T.P.E.



Excusé : M. Walaere, architecte.

Absents : MM. Lévy, Willems, Debadts.

Cette réunion avait pour but de revoir le texte du règlement discuté au cours de la séance précédente, règlement à appliquer aux constructions à établir sur la place à l'entrée du Boulevard Carnot, de le soumettre aux deux architectes désignés pour étudier les façades et de demander leurs suggestions.

La Commission examine une dernière fois le règlement projeté pour le concours, et y apporte une dernière mise au point. Elle estime que le programme du Concours est ainsi parfaitement clair et répond bien aux intentions arrêtées.

A l'unanimité des Architectes présents, membres de la Commission elle estime que les primes qu'elle a suggérées comme devant être proposées à l'Administration Municipale sont un minimum, car la Ville doit tenir compte de l'importance du travail et aussi de ce que les projets resteraient la propriété de la Ville.

M. Cordonnier fait connaître, à titre de renseignement, qu'un concours de ce genre avait coûté 100.000 Frs tout récemment, à un architecte dont le projet a été primé par la Ville de Paris.

Un rapport sur cette question sera adressé à l'Administration Municipale, en même temps que le projet de concours, à la suite de la prochaine réunion de la Commission.

La Commission reçoit ensuite MM. Alleman et Secq, Architectes désignés par l'Administration pour prendre part à ces études de façades. Elle leur soumet le projet de règlement en les priant de faire connaître leurs observations ou suggestions.

Diverses observations sont échangées, M. Alleman notamment pense qu'il faudrait supprimer le mot de "travée" et qu'il se pourrait qu'on trouve une harmonie par un rythme horizontal tout aussi bien que par un rythme vertical.

La Commission insiste sur le fait qu'il ne faut pas perdre de vue que la Ville doit être considérée comme un marchand de terrains.

En fin de compte on décide :

- a) que le temps accordé pour l'étude du concours sera de 6 mois;
- b) que les matériaux à envisager sont : briques et pierres;
- c) qu'au cours de la prochaine réunion, qu'elle tiendra le Mercredi 6 Mai, à 17 heures, la Commission entendra et examinera à nouveau et définitivement les observations de M. Alleman et de M. Secq qui seront convoqués, et qu'elle pourra ainsi modifier au besoin, le programme du concours qui serait alors soumis à l'Administration Municipale.

Réunion terminée à 17 heures.

Signé : CAILLIAU.

Commission d'esthétique

La Commission s'est réunie à la Mairie de Lille, le Mercredi 5 Mai 1931, à 17 heures, sous la présidence de M. Spriet, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Spriet, adjoint au Maire

Lévy d°

Willems d°

Delemer, conseiller municipal

Blachon, Préfet honoraire

Vilain, architecte délégué de l'Association régionale des architectes du Nord de la France

Pagnerre, architecte

Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,

Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. L. Cordonnier

Absents : M.M. Batteur, Debatte, Debadts, Walaere, Dubuisson.

---:---

Cette réunion avait pour but :

- a) d'entendre les observations ou suggestions formulées par M.M. Alleman et Sacq
- b) d'apporter, éventuellement, des modifications au projet de règlement à appliquer aux constructions à établir sur la Place prévue à l'entrée du Boulevard Carnot.

La Commission agit d'abord la question du plan de la Place, plan qui devra être remis aux concurrents et qu'il convient d'arrêter définitivement. Cette question n'est pas du ressort de la Commission; elle sera examinée par M. Dubuisson en accord avec la Commission du Plan.

Pour statuer, au besoin, sur les observations que les concurrents pourraient faire, M. le Président fait connaître que la Commission devra être au complet.

La Commission entend alors M.M. Alleman et Sacq qui présentent certaines observations. Ces dernières peuvent se résumer :

Par M. Sacq.- Le programme élaboré ne laisse pas suffisamment de latitude aux concurrents; ceux-ci ne devraient pas être pris entre des limites aussi déterminées, parce que leur tâche, ainsi limitée, ressemble trop à un devoir au lieu de permettre une composition architecturale. Il demande si le rythme est obligatoire, car il rendrait mauvais le principe du lotissement. Il faut, vraisemblablement, prévoir des ensembles de cours.

Par M. Alleman : Il confirme ces observations et estime que, pour travailler utilement, les concurrents devraient connaître les critiques que peuvent avoir soulevé leur première étude. Il est inutile de travailler 6 mois sur une étude qui partirait d'un principe critiqué et à rejeter puisqu'il convient plutôt de rechercher en commun un projet pouvant satisfaire la Ville.

Il estime, dans le cas présent, qu'il n'y a pas lieu de s'inspirer des places des 17 et 18^{ème} siècles. Il convient de voir actuellement du moderne et les besoins actuels. Le programme présent est complètement différent des programmes royaux. Les places des Vosges, Vendôme, Stanislas, celles de Bordeaux sont des places fermées, des places royales -lieux de repos- faites par ordre du Roi et pour certaines desquelles on fit d'abord uniquement la façade, sans aucune construction.

L'esprit actuel, et les besoins, sont différents. Ce ne sont plus des places fermées, des refuges, mais des carrefours de grande circulation, où les îlots jailliront, très espacés les uns des autres.

Cela comporte un autre genre d'architecture, plus violent.

Le projet élaboré part d'un principe : faire une façade devant des plans, alors qu'il serait souhaitable de faire des plans. Il faut voir en profondeur. La question des cours doit se poser; s'il y a 20 immeubles, faut-il attendre 20 cours, souvent douteuses.

Il se peut qu'une étude d'ensemble soit préférable, avec des squares communs, assurant des accès postérieurs. Il faut donc voir un ensemble si l'on veut faire quelque chose de beau.

Et tous deux estiment que la question façade est liée à la question plan et qu'il est souhaitable de leur laisser plus de latitude.

La Commission commente ces suggestions, se range en partie aux observations présentées, et en commun on entreprend la modification du projet précédent.

Ce programme remanié sera adressé à tous les membres de la Commission. Celle-ci tiendra alors une dernière réunion, mais il serait utile qu'elle soit au grand complet. Le programme sera alors soumis à l'Administration Municipale.

On demande alors que la Commission du plan arrêté définitivement le plan de la place qui sera à adresser aux concurrents.

Réunion terminée à 19 Heures

(signé) CAILLIAU.

AD6/11



COMMISSION d'ESTHETIQUE

Conseil d'Administration
Réunion du 24 JUIN 1933
M. PLANQUE

Rapport-Adopté

La Commission s'est réunie à la Mairie de Lille, le Mercredi 24 Mai 1933, à II heures, sous la présidence de M. Spriet, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Spriet, Président, adjoint au maire,
Willems, adjoint au maire,
Delemer, conseiller municipal,
L. Cordonnier, Architecte, délégué de la Société des Architectes D.P.L.G.
Vilain, Architecte, délégué de la Société régionale des Architectes du Nord de la France,
Debatte, Architecte, délégué du Syndicat professionnel des architectes de la région du Nord de la France,
Dubuisson, Architecte,
Cochez, Ingénieur T.P.E. Directeur des Travaux Municipaux,
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

Excusé : M. Walare, architecte.

Absents : MM. Domsin et Lévy, adjoint au Maire;
Blachon; Pagnerre.

Cette réunion avait pour but :

1°- d'examiner le projet de facade de l'immeuble à construire à l'angle de la rue des Jardins et de la seconde branche du Boulevard Carnot, face au Rectorat.

La Commission fait quelques observations et souhaite certaines simplifications. Elle charge M. Delemer de recevoir l'Architecte, auteur du projet, pour lui faire connaître les désirs exprimés et demander les modifications souhaitées.

2°- Projet de construction d'un immeuble de 26 étages à l'angle du Boulevard de la Liberté et de la rue Patou, construction semblable au building "Torengebauw" d'Anvers.

La Commission entend M. G. Petit, accompagné de M. Degouy, représentant l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord, qui avait adressé à la Ville la demande d'autorisation de construire un immeuble de cette nature.

M. Petit fait connaître les caractéristiques de son projet : logements destinés à la classe moyenne assurant des loyers sensiblement inférieurs à ceux actuellement pratiqués; comprenant environ 150 appartements et permettant aux locataires de trouver, dans l'immeuble, tout ce qui leur est nécessaire : magasins, garages, bureau de poste ...

Cette construction serait, pour ainsi dire, la reproduction de celle d'Anvers. Celle-ci est installée en bordure de rues

...

de 8 et 10 m. de largeur. Celle de Lille serait en façade du Boulevard de la Liberté et de la rue Patou qui, elle, serait élargie d'environ 4 m. au droit de l'immeuble.

M. Petit ajoute qu'il désirait connaître les intentions de l'Administration Municipale : 1° - si, en principe, elle était favorable à la réalisation d'un projet de cette nature; 2° - les conditions générales qui seraient imposées.

Ces indications sont nécessaires avant de pouvoir faire procéder à une étude approfondie, en raison des frais excessivement élevés de cette étude.

Il ajoute qu'actuellement, en raison de la campagne de Presse qui a été motivée par une indiscretion d'un journal local, l'Union Départementale n'envisage plus une réalisation immédiate. Cette question serait à reprendre ultérieurement et, pendant les études, l'opinion publique pourrait être consultée. Il termine en souhaitant qu'il n'y ait actuellement aucune communication ou indication donnée à la Presse.

La Commission estime que cette demande va poser deux questions: celles d'urbanisme et d'esthétique.

M. le Président soulève la question " emplacement " - Les propriétés situées en cet endroit sont achetées par l'Union Départementale.

A la suite de ces considérations, en raison de ce qu'il ne s'agit actuellement que d'une question de principe, et que le projet ne peut être envisagé que plus tard, la Commission décide que l'examen en sera repris au cours d'une réunion ultérieure.

3° - Demande d'aliénation d'une partie du Jardin Vauban, présentée par l'Hôtel de la Mutualité, pour création d'un "Square de la Mutualité".

M. Petit déclare qu'il croit qu'il n'y aurait rien, dans ce projet, qui puisse nuire à l'esthétique et à l'agrément actuel du Jardin Vauban. Ce serait assurer une exposition permanente de jolies fleurs, dans un square ouvert au public, éclairé la nuit et communiquant, le jour, avec le Jardin Vauban.

Après échange de vues la Commission estime que toute la question est de ne pas nuire au Jardin Vauban, qu'il conviendrait d'étudier l'aménagement de l'entrée dans ce jardin, et enfin que la question est à examiner d'abord sur place.

Il en est ainsi décidé et la Commission fixe le jour de cette visite, en priant d'insister pour que tous ses membres y assistent. M. Petit sera convoqué.

Réunion terminée à 13 heures.

Pour la Commission
L'Ingénieur T.P.E.
E. CAILLIAU

Sousmis aux visas de
M. le Directeur des Travaux et
M. l'adjoint Spriet.
signé : Cailliau

Vu et soumis à M. l'adjoint Spriet
Le 31 Mai 1933
signé : Cochez

Vu : l'Adjoint délégué,
signé : Spriet.



Commission d'Esthétique

Rapport-Adopté

La Commission s'est réunie à la Mairie de Lille, le Mercredi 14 Juin, dans l'après-midi, sous la présidence de M. Spriet, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Spriet, Président, Adjoint au Maire;
Delemer, Conseiller Municipal;
Vilain, Architecte délégué de la S.R.A.
N.F.
Walaere, Architecte;
Cochez, Directeur des Travaux, en congé.
Cailliau, Ingénieur T.P.E.

S'étaient excusés: MM. Domsin, Lévy, Debatte, Dubuisson.

absents: MM. Willems, Blachon, Cordonnier, Pagnerre, Batteur.

Cette réunion avait pour but d'examiner les questions suivantes.

1° Projet de construction d'un square de la Mutualité, face à l'Hôtel du Boulevard Vauban, sur une partie des terrains du Jardin Vauban.

La Commission s'était préalablement réunie sur place pour se rendre compte de l'emplacement exact, de l'importance de l'emprise, et des conséquences probables. Elle avait entendu les explications fournies par M. G. Petit et ses architectes.

Quelques grands arbres du jardin doivent disparaître, un certain nombre d'arbustes aussi pour l'aménagement de terre pleins. La question des arbres du Boulevard Vauban est aussi à examiner; la Commission, en réunion précédente, a pensé que ceux-ci ne modifieraient pas l'aspect d'ensemble du Boulevard Vauban plus qu'une coupure existant au départ d'une rue - Toute la question se résume à l'effet d'une trouée faite dans le Jardin Vauban - M. Petit invoque des cas semblables à Versailles et à Rambouillet.

Après discussion et échanges de vues M. le Président résume l'avis de la Commission :

pour le Boulevard Vauban = ne gêne pas à condition qu'il n'y ait pas coupure mais seulement éclaircie;

pour le Jardin Vauban = ne doit pas gêner si on ne la voit pas du Jardin. Il faut obligatoirement une bande de verdure, un fouillis de bosquets et d'arbustes, genre troènes, permettant de masquer la clôture voisine de l'allée, de façon à ce qu'elle ne soit pas soupçonnée de cette allée.

Les détails d'application et d'exécution sont à examiner, le caractère du Jardin serait plus facilement conservé si la hauteur de la clôture était réduite, ainsi que la profondeur de l'exèdre.

Le projet consiste à réaliser un "Point de décoration" qui est offert à la Ville sans qu'elle ait de dépenses à faire.

La Commission peut donc donner une acceptation de principe si la continuité intérieure du jardin est maintenue.

.....

Il reste des questions juridiques que M. le Secrétaire Général de la Mairie est prié de faire examiner le cas échéant : Pas de nom à ce square qui ne serait qu'un coin enfoncé dans le Jardin Vauban - Concession, droit de précarité, retour à la Ville en fin de concession, ou renouvellement.

2° - Projet de construction d'un Building à l'angle du Boulevard de la Liberté et de la rue Patou.

La Commission avait également examiné, sur place, l'emplacement proposé.

Après discussion et échange de vues M. le Président résume également l'avis de la Commission.

Il serait utile que M. le Secrétaire Général de la Mairie provoque l'avis du Conseil Juridique de la Ville sur =

une construction de cette hauteur, environ 100m, la situation envers les voisins, ne pourraient ouvrir une action quelconque en responsabilité contre la Ville ? pour atteinte portée à leur situation acquise.

la nécessité d'élaborer un règlement ou de modifier celui qui existe; une ville est-elle maîtresse de modifier son règlement de façon si importante ?

Sous le bénéfice de cette observation =

la Commission estime que l'emplacement n'est ni favorable ni indiqué; qu'une telle réalisation, outre l'inconvénient du précédent créé, romprait la perspective du Boulevard de la Liberté dont les immeubles sont sensiblement de même hauteur, le caractère solennel, antique de la voie, les habitudes. Elle est donc hostile à ce projet.

Elle estime pourtant qu'il ne convient pas d'écarter toute idée de réalisations de ce genre, mais il faudrait alors les situer dans un quartier neuf, au milieu d'un îlot libre, entourées de verdure de manière que par la suite les voisins connaissent cette situation et sachent où ils vont. Et alors se pose la question d'un règlement qui a été soulevée plus haut.

Pour la Commission,
L'Ingénieur T. P. E.

E. CAILLIAU.

Soumis aux visas de
M. le Directeur des
Travaux,
et de M. l'adjoint Spriet.

Signé : E. CAILLIAU.

Vu et soumis à M. l'adjoint
SPRIET

le 17/4/1933

Signé : FAUVET.

Vu l'adjoint délégué
signé : SPRIET.